

# **DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

# Régime micro-social simplifié 2ème trimestre 2023

## MR MENDONCA DA SILVA NIELISSON1ER ÉTAGE - SIRET 89264450100017 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D071150366
Millésime de la déclaration	2ème Trim 2023
Date et heure d'échéance	le 31/07/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 14/07/2023 à 04:18
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR MENDONCA DA SILVA NIELISSON 1ER
SIRET de la personne	89264450100017

#### **Déclaration**

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	15.182 €

#### Montant à payer

Cotisations et contributions				
538 - Prestations de services (BIC)	21.20%		0 €	
528 - Vente de marchandises (BIC)	12.30%	0 €		
791 - Prestations de services (BNC)	21.10%	3.203 €		
578 - Formation prof.liberale obligatoire	0.20%	30 €		
		(+)	3.233 €	
Déduction éventuelle		( - )	0 €	
Montant à payer		( = )	3.233 €	

## Télépaiement \*

CREDIT LYONNAIS		( )	3.233 €
BIC : CRLYFRPP	IBAN: FR67 3000 XXXX XXXX XXXX 2388 V08	(+)	3.233 €
CREDIT LYONNAIS		(+)	0.€
BIC : CRLYFRPP	IBAN: FR41 3000 XXXX XXXX XXXX 1812 Q09	( ' )	0 0
Montant du télépaiement		( = )	3.233 €

st Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance